

VILLEROY (77410)

MISE EN ŒUVRE D'UNE VIDEO-PROTECTION URBAINE SUR LA COMMUNE DE VILLEROY

Transfert des images par boucle Locale Radio Sécurisée et Fibre Optique

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Procédure adaptée

Articles L2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique

A.E

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée passé conformément aux dispositions des Articles L2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Maître de l’Ouvrage : Monsieur le Maire de Villeroy

Maîtrise d’Œuvre : M. LETONDEUR bureau d’étude PROTECN@

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code de la Commande Publique :
Monsieur le Maire de Villeroy

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Percepteur de Claye Souilly 77

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Je soussigné,
Agissant à mon nom personnel (1)
Domicilié à
Pour le compte de la société (1)
Ayant son siège social :
Numéro de téléphone
Numéro de télécopie
Inscrit au registre du commerce de :
Sous le numéro.....
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET :
Code d'activité économique principale APE :

Après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et du Cahier des Clauses Techniques (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés;

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux ci-dessous dans les conditions ci-après définies :

<p align="center">MISE EN ŒUVRE D'UNE VIDEO-PROTECTION URBAINE SUR LA COMMUNE DE VILLEROY Transfert des images par boucle Locale Radio Sécurisée et Fibre Optique</p>

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours (CENT VINGT JOURS) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de Consultation (R.C.) qui me concernent respectivement dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 – PRIX

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P. ainsi que leur mois d'établissement.
Les travaux définis au CCAP font l'objet d'une seule tranche

Les travaux, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Fourniture et installation des 18 caméras (montant H.T.) Euros (en chiffres)
Montant total fourniture et installation (H.T.) **Euros (en chiffres)**
- Maintenance préventive 1 an du projet (montant H.T.) Euros (en chiffres)
Montant total Maintenance préventive (H.T.) **Euros (en chiffres)**

<p>Montant total des travaux : Fourniture, installation et Maintenance préventive :</p>
--

- | | | |
|----------------------|-------|---------------------|
| - Montant hors taxes | | Euros (en chiffres) |
| - TVA au taux de 20% | | Euros (en chiffres) |
| - Total TVA incluse | | Euros (en chiffres) |

Montant total TTC en lettres.....	Euros
-----------------------------------	-------

Les annexes n° 1 au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par les sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement de contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximum de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxes (en chiffres)€uros (en chiffres)
 - TVA au taux de 20% (en chiffres)€uros (en chiffres)
 - Total TVA incluse (en chiffres)€uros (en chiffres)

Soit : **(montant sous-traité en lettres) €uros H.T.**

Et : **(montant sous-traité en lettres) €uros T.T.C.**

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximum de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Nature de la prestation	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Total			

Le montant maximum de la créance que je pourrais présenter en nantissement ou céder est ainsi de :
 €uros H.T. (en lettres)

.....€uros T.T.C. (en lettres)

ARTICLE 3 – DÉLAIS

La totalité des travaux sera exécutée dans un délai de **3 (trois mois)** à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux, y compris la période de préparation.

L'intervention des entrepreneurs titulaires se fera conformément au planning mis au point avec le Maître d'œuvre pendant la période de préparation.

ARTICLE 4 – PAIEMENTS

Le Maître de l’Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants : (joindre un RIB)

Du compte ouvert au nom de :
Sous le numéro : Code banque Code Guichet
 n° Compte Clé

A :

Le Maître de l’Ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4.1 - Avance Forfaitaire

Je renonce ou je ne renonce pas⁽¹⁾ au bénéfice de l’avance forfaitaire

4.2 – Déclaration

J’affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie:

- à mes torts exclusifs, ne pas tomber ⁽¹⁾
- à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j’interviens, ne tombe pas ⁽¹⁾

sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 par l’article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Je déclare sur l’honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 920-3 du Code du travail

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d’engagement.

Fait en un seul original

A :le

Mention manuscrite « **LU ET APPROUVÉ** »

Signature de l’Entrepreneur

(1) Rayer la mention inutile

ACCEPTATION DE L'OFFRE

La Pouvoir Adjudicateur :

Monsieur le Maire de Villeroy

Est acceptée la présente offre
arrêtée à la somme de :

.....
.....

Pour valoir acte d'engagement

A Villeroy
Le Pouvoir Adjudicateur

Reçu notification du marché de :

Le titulaire

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le :

(date de réception de l'avis)

(Page réservée à l'Administration)

ANNEXE N° 1

Modèle d'annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance

MARCHÉ

- Titulaire
- Objet : Lot n° (numéro et libellé du lot)

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- Lot n° (numéro et libellé du lot)
- Montant TVA comprises

- Lot n° (numéro et libellé du lot)
- Montant TVA comprises

SOUS TRAITANTS :

- Nom, raison ou dénomination sociale
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- Numéro d'inscription au registre du commerce et répertoire des Métiers
- à
- Adresse
- Code APE
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)
- Nom, raison ou dénomination sociale
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- Numéro d'inscription au registre du commerce et répertoire des Métiers
- à
- Adresse
- Code APE
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et des acomptes
- Date (ou mois) d'établissement des prix
- Modalités d'actualisation des prix
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes et retenues diverses
- Personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article 360 du Code des Marchés publics

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Monsieur le Percepteur de Claye Souilly 77

Le Pouvoir Adjudicateur

L'Entrepreneur

Pièce jointe : Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52401 du 14 avril 1952 modifié par la loi 78 753 du 17 juillet 1978 article 56 et qu'il est conforme aux prestations prévues aux articles TR 314-4 et R3 24-4 du Code du Travail, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, I 143-5 et L 620-3 du Code du travail